

212



DES RÉSIDENCES SUR MESURE DE 2 À 12 MOIS

2022

Chaque année, la Cité internationale des arts déploie un programme de résidence intitulé 2-12 ouvert à toutes les disciplines artistiques (arts visuels et audiovisuels, spectacle vivant, musiques et écritures).

Proposant un temps de recherche et de respiration nécessaire à chaque artiste, ce programme offre la possibilité à chacun de candidater pour des résidences d'une durée de deux à douze mois, entre septembre 2022 et août 2023.

En sus d'un atelier, le programme 2-12 permet de bénéficier d'une mise en réseau avec la communauté des 325 artistes en résidence, de toutes nationalités, de toutes pratiques et de toutes générations, ainsi qu'avec des professionnels extérieurs, selon les projets.

Le programme

Pour répondre au mieux aux besoins des artistes, le programme 2-12 propose cette année deux options de résidences :

- Une option avec un **atelier-logement**, lieu de vie et de travail ;
- Une option avec un **atelier de travail**.

Les lauréats de ce programme ont à leur charge le financement de leur résidence, qu'ils candidatent pour la mise à disposition d'un atelier-logement ou d'un atelier de travail.

L'option **atelier-logement** s'organise autour de la mise à disposition d'un espace de travail et de vie meublé (espace de travail, chambre, salle de bain, cuisine) pendant la durée de la résidence. Les ateliers-logements sont équipés d'une connexion Internet wifi. Certains peuvent être équipés de pianos. Dans le cadre de ce programme, la superficie des ateliers-logements disponibles varie entre 25 et 60 m². Le montant de la prestation mensuelle est de 590 € minimum, pouvant varier en fonction de sa superficie.

Il est possible pour l'artiste de venir accompagné d'un adulte et/ou d'un enfant de moins de 7 ans. Un supplément est alors demandé.

L'option **atelier de travail** s'adresse à des artistes n'ayant pas besoin d'un lieu de vie mais d'un espace de travail. Cette option s'organise autour de la mise à disposition d'un espace de travail meublé (table de travail, assises) comportant un point d'eau, pendant la durée de la résidence. Les ateliers varient en superficie, allant de 30 à 40m² et sont tous équipés d'une connexion Internet wifi. Le montant de la prestation mensuelle pour un atelier de travail est de 400 € minimum, pouvant varier en fonction de sa superficie.

Les critères d'éligibilité

Ces résidences s'adressent à des artistes, commissaires d'exposition et chercheurs français ou étrangers, dans le champ des arts visuels et audiovisuels, de la musique, des écritures et du spectacle vivant, âgés de plus de 18 ans, sans limite d'âge.

Les candidats doivent présenter un projet de résidence.

La commission de sélection

Une commission composée de personnalités qualifiées étudie l'ensemble des dossiers de candidatures et sélectionne les lauréats du programme.

Outre l'évaluation du parcours professionnel du candidat, les membres du jury composé de personnalités qualifiées, accorderont une attention particulière à la qualité artistique du projet, à l'argumentaire présenté autour de la valeur ajoutée de cette perspective de résidence à Paris, au protocole de travail envisagé et aux contacts ou partenariats déjà établis.

Calendrier

Transmission des candidatures

Du 7 décembre 2021 au 20 janvier 2022

Annnonce des résultats

Fin mars 2022

Dates des résidences

Début possible entre septembre 2022 et août 2023 pour une période de 2 à 12 mois

POUR DEPOSER VOTRE CANDIDATURE, C'EST PAR ICI !

Pour préparer votre candidature, merci de bien consulter la rubrique *Questions diverses* ci-après.



Questions diverses

Comment candidater ?

Les candidatures se font via le formulaire en ligne dédié.

Pour déposer votre candidature, un compte google est nécessaire. Si vous n'en avez pas, vous pouvez en créer un [ICI](#).

Si vous ne pouvez pas accéder à l'inscription en ligne, merci de contacter le Service des résidences de la Cité internationale des arts : commissions@citedesartsparis.fr.

Une fois votre candidature finalisée, vous ne pourrez plus la modifier. Nous vous remercions de remplir ce formulaire le plus rigoureusement possible.

Les éléments à télécharger dans ma candidature

Avant de compléter le formulaire en ligne, veillez à rassembler les documents suivants (au format pdf) :

- 1 curriculum vitæ (4 pages maximum)
- 1 dossier artistique présentant vos projets passés (entre 5 et 20 pages maximum)
- 1 note de présentation du projet que le candidat souhaite développer lors de sa résidence (entre 2 et 4 pages maximum)
- Des liens vidéo, fichiers audio représentatifs de votre travail (mp3, avi)
- Des lettres de recommandation au format pdf (5 maximum, en français et/ou anglais)

Candidater en duo / en collectif

D'une superficie variant de 25 à 60m², les ateliers-logements sont conçus pour allier production et vie quotidienne. Ils se composent d'une pièce de travail, d'une cuisine, d'une salle de bains et d'un espace nuit. Un atelier peut accueillir jusqu'à deux adultes et un enfant jusqu'à 7 ans.

Les candidatures en collectif doivent se faire de la manière suivante, selon les cas :

- Le projet est commun : un seul dépôt de candidature au nom des deux artistes
- Les projets sont différents : deux candidatures distinctes doivent être déposées (merci d'indiquer dans les « remarques diverses », à la fin du formulaire, que vous souhaitez partager un atelier-logement et de préciser le nom du second candidat).

Les candidatures retenues pour des projets collectifs incluant plus de deux artistes restent exceptionnelles compte tenu du faible nombre d'ateliers-logements adaptés.

Quelle accessibilité à la Cité internationale des arts ?

Nous regrettons que les ateliers-logements proposés dans le cadre de nos commissions ne répondent pas aujourd'hui aux normes actuelles d'accessibilité aux personnes en situation de handicap, et nous y travaillons pour l'avenir.

Pour toute demande concernant l'accessibilité des espaces de la Cité internationale des arts, nous sommes à votre disposition pour vous répondre au cas par cas.

De quels espaces de travail et de programmation dispose la Cité internationale des arts ?

L'Auditorium (Site du Marais)

L'Auditorium offre un espace idéal et une configuration adaptée à la production d'événements variés : répétitions, rencontres, concerts, séminaires, conférences ou performances. D'une superficie de 300m² et d'une capacité d'accueil de 127 places assises, l'Auditorium est doté d'une scène de 30m², d'un orgue et d'un piano Bösendorfer ½ queue.

Studios de répétitions (Site du Marais)

La Cité internationale des arts propose 8 studios de répétition, chacun doté d'un piano (droit ou ¼

queue) et ouverts à toutes les disciplines (musique, danse, théâtre, etc.).

Le studio 5 (de 100 m²) est une configuration idéale pour la danse et le spectacle vivant. Il est équipé d'un parquet, de miroirs et rideaux. Ils conviennent également pour des formats réunions, séminaires, workshops, cours et formations.

Ateliers collectifs de gravure et de sérigraphie (Site du Marais)

À disposition des résidents et ouverts aux artistes autonomes dans leur pratique, les ateliers collectifs de gravure et de sérigraphie permettent de poursuivre sur site le processus de création.

Le four à céramique (Site du Marais)

L'utilisation du four à céramique, localisé dans les ateliers collectifs, se fait avec l'accompagnement d'un technicien pour le dépôt des œuvres et l'allumage.

Les espaces ci-dessus doivent être réservés en amont, un tarif préférentiel est pratiqué pour les résidents.

Le Café des arts (Site du Marais)

Le Café des Arts est un espace de convivialité et de travail. Il est conçu pour être un lieu de rencontres entre les résidents, de rendez-vous avec des professionnels, des visiteurs, et convertible en salle de projection ou de débats.

La Salle Commune (Site de Montmartre)

Cet espace a pour vocation de permettre aux résidents du site de Montmartre d'effectuer des rencontres professionnelles ou d'organiser des temps d'échanges entre artistes.

Les espaces ci-dessus doivent être réservés en amont, ils sont mis à disposition des résidents à titre gracieux.

Comment s'inscrire dans la vie de la Cité internationale des arts ?

La Cité internationale des arts est une communauté transdisciplinaire, transnationale et transgénérationnelle. Les résidents participent à la vie d'une communauté de plus de 300 artistes, qui sont accueillis simultanément, et contribuent à son dynamisme culturel.

Des événements réguliers sont organisés par la Cité pour favoriser les rencontres entre résidents.

Le pôle de la programmation culturelle met en place des expositions, concerts, rencontres, lectures, projections, performances, *Ateliers Ouverts*, et d'autres formats à inventer ensemble. Elaborée avec et pour les résidents à toute étape de recherche, la programmation est une invitation à partager sa pratique avec des publics variés.

La programmation de la Cité internationale des arts est planifiée et élaborée en amont par l'équipe, et chaque événement fait l'objet d'échanges suivis avec les artistes et commissaires qui portent le projet.

La Cité internationale des arts

La Cité internationale des arts est une résidence d'artistes qui rassemble, au coeur de Paris, des créateurs.trices et qui leur permet de mettre en oeuvre un projet de production ou de recherche dans toutes les disciplines.

Sur des périodes de deux mois à un an, la Cité internationale des arts offre un environnement favorable à la création, ouvert aux rencontres avec des professionnel.les du milieu culturel. Les résident.es bénéficient d'un accompagnement sur mesure de la part de l'équipe de la Cité internationale des arts.

Dans le Marais (18 rue de l'Hôtel de Ville, 75004 Paris) ou à Montmartre (24 rue Norvins, 75018 Paris), la résidence permet également la rencontre et le dialogue avec plus de 300 artistes et acteurs.trices du monde de l'art de toutes les générations, de toutes les nationalités et de toutes les disciplines.

En collaboration avec ses nombreux partenaires, la Cité internationale des arts ouvre plusieurs appels à candidatures thématiques et/ou sur projet tout au long de l'année.



CONTACT

commissions@citedesartsparis.fr

www.citedesartsparis.fr

Soutenu par



ACADÉMIE
DES BEAUX-ARTS
INSTITUT DE FRANCE